

# AgriGenève info



S  
o  
m  
m  
a  
i  
r  
e

➤ 2

Les réseaux agro-écologiques

➤ 3

Les brèves

➤ 4

AgriGenève, ses actions...

➤ 5

Ca vous intéresse ?

6

*Agri*  
**Genève**

Avec l'arrivée de cette fin d'année, la nouvelle structure AgriGenève va clore son premier exercice. Outre les questions liées à la fusion proprement dite, qui a somme toute mobilisé beaucoup de notre énergie, nous avons pu traiter dans les délais impartis la très grande majorité des affaires et dossiers courants. De nouveaux groupes de travail ont en outre été mis sur pied ; on pensera notamment à ceux qui planchent sur le projet de loi cantonale sur l'agriculture, sur la présence de l'agriculture à la Foire de Genève 2003 ou encore sur divers aspects de l'aménagement du territoire. L'équipe d'AgriGenève est ainsi prête à aborder 2003 dans les meilleures conditions. Cette nouvelle année verra les débats sur PA 2007 arriver à leur terme, de façon à ce que le train de mesures puisse entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Nous aurons l'occasion de rencontrer nos parlementaires fédéraux à ce sujet en début d'année. A Genève, le magasin des *Saveurs de la Ferme* devrait voir le jour. Il permettra aux citoyens d'accéder plus facilement aux productions agricoles genevoises. Notre présence à la Foire 2003, sous une forme « Produits de terroir », devra encore renforcer l'image des produits genevois. Pour terminer, le projet de loi genevois sur l'agriculture devrait arriver à son terme. Ce n'est là qu'un très bref aperçu des multiples tâches qui nous attendent pour l'année prochaine.



Nous nous attacherons dans tous les cas à oeuvrer avec un objectif de défense des intérêts de l'agriculture et de qualité de nos services. Un grand merci à celles et ceux, personnel d'AgriGenève mais également membres de notre comité directeur et des groupes de travail qui, tout au long de l'année écoulée, ont œuvré à la bonne marche d'AgriGenève.

Merci également à vous tous, nos membres, pour votre soutien. Pour que votre association soit vivante et réponde à vos attentes, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous rencontrer lors de notre assemblée générale le 12 mars prochain.

**François ERARD**



L'ensemble des collaborateurs d'AgriGenève vous souhaite un

**Joyeux  
Noël**



Nos bureaux seront fermés du 24/12/02 à 12h00 jusqu'au 03/01/03 inclus.

# AgriGenève, leader dans le développement des réseaux...

AgriGenève possède une grande expérience dans le développement de réseaux agro-environnementaux en lien avec la diversification agricole.

La compensation écologique est une affaire individuelle ou **collective** !

- La voie individuelle permet la satisfaction des minima fédéraux requis par les PER.
- La voie collective permet de travailler en réseaux agro-environnementaux ouvrant de nouvelles possibilités pour les agriculteurs. Elle peut jouer un rôle de sensibilisation majeure pour l'agriculture genevoise. C'est aussi une manière constructive de mettre en œuvre les axes de la politique agricole actuelle.

Les réseaux agro-environnementaux visent à optimiser la qualité écologique des SCE, avec un effet direct sur la biodiversité régionale, et à **maintenir les paiements directs** qui y sont liés sur le long terme. Les réseaux agro-environnementaux permettent d'intégrer d'autres thèmes intimement liés à l'agriculture. Parmi ceux-ci, citons :

## **La diversification agricole**

- La compensation écologique intégrant les notions de patrimoine et de paysage peut être utilisée **comme ciment des relations ville-campagne** et devenir le terrain d'un jeu à gagnants multiples.

## **Le patrimoine**

- La compensation écologique peut être utilisée pour valoriser le patrimoine vivant (structures paysagères typiques, anciennes variétés de fruitiers, etc.)

## **La qualité du paysage**

- La compensation écologique peut jouer un rôle important dans le maintien ou la reconstitution d'un paysage rural attrayant et diversifié.

AgriGenève gère actuellement deux projets agro-environnementaux avec le bureau d'études historiques et paysagères In Situ Vivo Sàrl :

- COLVER (commune de Collex-Bossy et de Versoix)
- LES 3 NANTS (commune de Meinier et communes voisines)

La participation des agriculteurs à ces projets est **volontaire** et tient compte des motivations et intérêts de chacun. Ces projets permettent de fédérer les prestations écologiques des divers agriculteurs et acteurs en un projet commun.

**COLVER et les 3 NANTS** sont situés en marge d'un large bassin de population citadine, friande de qualité de vie, de détente et de loisirs, mais aussi désireuse de mieux connaître son espace rural. La situation de l'agriculture genevoise est donc particulièrement favorable au développement de la diversification agricole et à la promotion d'une agriculture intégrant des prestations écologiques et paysagères.

## **Quels sont les atouts majeurs des projets COLVER et 3 NANTS pour l'agriculture genevoise?**

- Démontrer à la population le rôle central et la dimension sociale que joue l'agriculture locale dans le maintien d'un environnement de qualité. En effet, COLVER et les 3 NANTS **servent de vitrine permanente pour l'agriculture genevoise**.
- **Renforcer la diversification agricole**, notamment par la mise sur le marché de produits de niche locaux (châtaignes, noix, anciennes variétés de fruits) et l'établissement de filières en lien avec les réseaux SCE ou de loisirs.
- Permettre de trouver **des synergies** avec les autres utilisations du territoire.
- **Pérenniser les contributions** pour les prestations écologiques.

## **Quelles sont les principales réalisations du projet COLVER en 3 ans (2000 à fin 2002)?**

- Un réseau de SCE avec une optimisation de leurs fonctions et de leur qualité. COLVER constitue un réseau agro-écologique complet, formé de surfaces diversifiées, situées de manière cohérente au sein du périmètre et permet la valorisation des SCE du point de vue économique.
- La mise en culture de nouveaux produits locaux particuliers en lien avec la compensation écologique.
- La constitution d'une vitrine pour l'agriculture et ses prestations environnementales et sociales (visites guidées, cours, séminaires, expositions, etc.).
- Un réseau pédestre local avec un sentier didactique.
- Un réseau équestre visant à sensibiliser les cavaliers aux cultures et SCE. Ce réseau est en lien avec des exploitations agricoles travaillant avec des chevaux.
- Une brochure de présentation COLVER et une large information à travers les médias.

**Notons que COLVER est un projet pilote pour la Suisse romande** bénéficiant d'une large reconnaissance cantonale et fédérale. Plusieurs projets se développent déjà sur le canton. Les agriculteurs dont l'exploitation est située dans ou à proximité peuvent toujours y participer. Les autres bonnes volontés peuvent se regrouper et servir au lancement de nouveaux projets qui ne demandent qu'à démarrer. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions liées à la compensation écologique ou au développement de réseaux. N'hésitez pas à contacter notre secrétariat 022 939 03 10..

## Courrier à envoyer à l'OFAG

Lors de sa dernière séance de comité, **AGORA a souhaité que les agriculteurs romands expriment leurs impressions**, bonnes ou mauvaises, **sur la politique agricole actuelle**. Il nous semble en effet que l'OFAG n'est pas vraiment au fait de l'entier des conséquences de la politique qu'il conduit. Il est dès lors primordial que la base donne son avis directement auprès de l'Office Fédéral de l'Agriculture et pas seulement par l'intermédiaire des permanents des organisations agricoles. Nous avons renoncé à faire une lettre-type car elle nous paraît moins efficace que des témoignages personnels, souvent plus forts. Pour mener à bien cette campagne vos lettres, manuscrites ou dactylographiées, porteront la mention :

### **OFAG**

**Monsieur Manfred Bötsch**  
**Directeur**  
**Mattenhofstrasse 5**  
**3003 Berne**

**Vous envoyez votre lettre à AgriGenève à l'intention de François Erard. Nous nous chargerons de transmettre l'original à l'OFAG et une copie à AGORA.**

**Merci de consacrer quelques instants à cette campagne dont le succès est entre vos plumes !**

## **Agri-TOP**

### **Les conventions sont signées**

Conformément à la directive CFST N° 6508 de juillet 1995, les employeurs doivent faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail dans le but de réduire les accidents professionnels. AGORA et les chambres d'agriculture romandes se sont associées au SPAA pour proposer aux agriculteurs une solution qui corresponde aux exigences de la loi et soit la meilleur marché possible. Cette solution de branche c'est **Agri-TOP** qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Dès cette date toutes les entreprises agricoles qui emploient de la main-d'œuvre extra familiale adhèrent automatiquement à Agri-TOP. L'affiliation se fait par le biais des assurances globales mises en place par les Chambres. Les personnes concernées recevront, par courrier séparé au début janvier, toutes les informations utiles liées à Agri-TOP.

## **Taxation des dépendances**

### **Suite et pas tout à fait fin... !**

Sur les quelque 190 dossiers qui nous sont parvenus, 150 ont déjà été traités par nos soins et renvoyés à leurs destinataires.

Reste une quarantaine de cas qui doivent encore faire l'objet d'une taxation. Il s'agit pour la plupart de dossiers devant faire l'objet d'un contact personnel avec le propriétaire.

Suite aux derniers contacts que nous avons eus avec l'administration fiscale, un délai est accordé jusqu'à fin janvier 2003, date à laquelle l'ensemble des dossiers aura été traité.

## Zones Agricoles Spéciales

Pour mémoire, le plan directeur cantonal a été adopté par le Grand conseil le 21 septembre 2001. Ce document, conjugué à la révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, est à l'origine **de nouvelles bases cantonales pour gérer l'implantation des installations permettant la production non tributaire du sol** ( c'est-à-dire, pour Genève, essentiellement les serres).

Ainsi des périmètres de « Zones Agricoles Spéciales (ZAS) » ont été délimités notamment dans les secteurs de :

- la plaine de l'Aire
- Veyrier Troinex
- Bardonnex Plan-les-Ouates.

Concernant ce dernier secteur, l'Etat s'est donné la possibilité, au vu du contexte particulier de cette région et de ses différents intérêts (agricoles, paysagers, patrimoniaux et environnementaux), **de préciser les périmètres d'implantations des serres** à l'aide d'une étude multicritères. Les mandataires ont, à ce titre, délivré récemment un rapport intermédiaire formulant des propositions de périmètres. AgriGenève, en tant que membre du groupe de travail ad hoc, a pu prendre position sur ce document.

*Ce rapport intermédiaire, ainsi que notre prise de position, peuvent être consultés dans nos locaux.  
Contact : Emmanuel Ansaldi 022 939 03 19.*

D'une manière très résumée, **le potentiel de surface des ZAS nous apparaît nettement sous estimé**, essentiellement au vu des impératifs de rentabilité d'une serre (ex : unité de surface minimum évaluée par le SRVA à 1.5 voire 2 ha). Cet impératif met également en cause la configuration foncière de ces périmètres qui, le plus souvent, ne permet pas de dégager une unité de plus de 5000 m<sup>2</sup>. Enfin, certaines exploitations maraîchères ne se voient pas attribuer de véritables solutions de développement à court ou à moyen terme.

L'étude du SRVA, qui va être intégrée à la démarche pour le rapport final, devrait permettre d'ajuster les surfaces nécessaires et la pertinence des emplacements.

Afin de faire corrélérer le potentiel à la faisabilité et au vu du faible nombre d'exploitations concernées (environ 15), nous avons demandé d'affiner cette étude en prévoyant **des scénarios plus personnalisés**. Le rapport définitif devrait nous être soumis début 2003.

Concernant les autres secteurs, Plaine de l'Aire et Veyrier-Troinex, des études devaient également être lancées fin 2002, début 2003.

Contrairement au secteur précédent, le principal objectif visé par ces études n'est pas la définition des périmètres, mais **la conception d'une image à long terme de la structure de ces surfaces** (lieu des installations agricoles, des voies de circulation, les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, etc...).

Toutefois, le lancement de ces études a été reporté à mars 2003, date à laquelle le rapport complet du SRVA sera rendu. Le SRVA a été mandaté afin d'établir **les conséquences économiques** de la délimitation de ces zones agricoles spéciales : évolution des surfaces, aspects juridiques, problématique du foncier, problématique des coûts d'équipements, développement interne, transfert éventuel d'entreprises agricoles, etc..

Ce report a été souhaité afin que les conclusions du SRVA (contraintes, besoins et perspectives agricoles) soient **la base du futur cahier des charges pour l'aménagement de ces secteurs**.

## Les agriculteurs à la rencontre des consommateurs au travers des « Saveurs de la Ferme »

*Connaître l'origine des biens alimentaires, comprendre de quelle manière ils ont été produits, savoir à quelle saison ils sont disponibles, apprendre à les cuisiner et à les apprécier.*

*Le consommateur ne demande qu'à comprendre... Alors, partons à sa rencontre !*

Au soir du 18 juillet dernier, l'association des amis du terroir genevois s'est créée pour promouvoir les produits agricoles. La mission qui lui a été confiée consiste notamment à la mise en place d'une vitrine de l'agriculture du canton. Après cinq mois de travail, le comité de l'association a présenté lundi dernier un projet à ses membres. Plan financier, organigramme, gérants potentiels, arcade : les premières pierres du magasin ont été posées.

Mais cette plate-forme des produits régionaux ne sera pas gérée par l'association elle-même. C'est la société coopérative « **Saveurs de la Ferme** » qui en assurera le fonctionnement. Il s'agit en fait d'une reprise de l'ancienne coopérative laitière de Vézenaz, mise en liquidation 40 ans auparavant. Après une mise à jour de la société passant par l'annulation de la procédure de liquidation, la refonte de ses statuts, un changement de nom et de comité, cette société datant de 1787 se verra chargée d'une nouvelle mission. Le comité qui la pilotera est formé de Marc Jaquet, Francis Grunder, Yves Batardon, Réjane Ramu, Pierre Gallay, Paul Magnin (et qui sait, peut être même Fernand Pittet !).

Avec l'engagement d'un gérant, la signature d'un bail de location et la recherche de fournisseurs, les tâches que le comité et le futur gérant devront assumer ces prochains mois seront nombreuses et variées. Mais maintenant que le chemin vers l'ouverture d'un magasin au centre ville a été tracé, plus question de zigzaguer. Nous leur souhaitons d'avancer d'un bon pas, pour que dès le mois de mai, les consommateurs genevois puissent trouver aux « **Saveurs de la Ferme** » de quoi étonner leurs palais !

## ECOLE A LA FERME BILAN 2002

1134 enfants, soit 35 visites d'une journée et 23 visites d'une demi-journée, ont participé à l'école à la ferme. Ces visites ont été organisées par 4 prestataires du réseau genevois qui nous semble important de remercier et de citer :

- Annette Chevalley
- Christine Imobersteg
- Claude Mudry
- Nathalie Zeller

Les évaluations faites par les enseignants permettent de dégager une très grande satisfaction des enseignants et des élèves.

Pour répondre à la demande croissante des classes, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux prestataires.

### Contact :

*Valentina Hemmeler*  
022 939 03 07

*Céline Perroux*  
022 939 03 12

## « Les p'tites annonces » d'AgriGenève Info

Vos immeubles sont en procédure de mise à l'inventaire !  
Avantages et inconvénients ?

Monsieur **Christophe Aumenier**, secrétaire juriste de la CGI répondra à vos questions à l'issue de l'assemblée générale du GPR (**groupement des propriétaires de biens ruraux**)

**Jeudi 23 janvier 2003 à 18h**

Au Château des Bois – Combe d'Ornex 10 – 1242 Satigny

A l'issue de l'assemblée, repas dans une auberge de la région.

Veillez vous annoncer auprès de **René Desbaillets** Tél 022 153 16 37 Président du GPR

